



MAIRIE DE TOURNISSAN

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28.05.2026

ID : 011-211103924-20260528-2026_18D-DE

Délibérations du Conseil Municipal
Du Mercredi 20 mai 2026
2026-18D

Délibération Commission de contrôle des listes électorales 2026

Le Conseil Municipal, avec l'accord des intéressés, en application de l'article 19 paragraphe 6 du code électoral, désigne les conseillers municipaux suivants :

- appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

- Marie Claire VERGNES
- Anne MATTHEWS
- Sébastien MAZUQUE

- appartenant à la liste ayant obtenu le plus petit nombre de sièges, étant précisé que seulement deux listes s'étaient présentées à l'élection municipale :

- Arnaud REY

Compte tenu du fait qu'il manque un conseiller désigné pour compléter la commission, il est procédé à un nouveau tour de table.

Monsieur Stéphane AGUILERA se porte volontaire, les cinq membres de la commission sont ainsi désignés.

L'identité des délégués désignés sera communiquée à la préfecture avant le 5 juin 2026, les membres de la commission seront nommés ensuite par arrêté préfectoral.

Vote : Contre 0 Abstentions 0 Pour 10

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Daniel SPAGNI
Maire



Xavier HOYUELOS
Secrétaire de séance